

Déclaration unitaire des Unions Départementales de la Seine-Saint-Denis



Réussir la mobilisation du 17 juin 2008

Le Gouvernement confirme son orientation (loi Fillon) et veut imposer (dans le public comme dans le privé) l'allongement de la durée de cotisations tout en poursuivant la baisse du niveau des pensions.

Dans ces conditions, il était indispensable d'élargir l'objectif de la mobilisation sur « la retraite solidaire » à la question du temps de travail. Il est décisif de donner un coup d'arrêt au projet gouvernemental qui doit être discuté au Parlement d'ici l'été.

Le texte de loi prévoyant les modifications visant à déréglementer le temps de travail et à rendre inopérante la durée légale de 35H doit passer en Conseil des Ministres le 18 juin prochain.

► **La défense d'une retraite solidaire.** Le 17 juin fait suite à l'initiative du 22 mai 2008. Depuis, le gouvernement n'a apporté aucune nouvelle réponse.

► **Le respect du dialogue social et des partenaires sociaux.** En décidant unilatéralement de modifier la législation du temps de travail en faisant fi de la position commune sur la « représentativité et le dialogue social », le gouvernement bafoue la démocratie sociale.

► **L'opposition à la déréglementation du temps de travail.** En imposant une série de mesures touchant aux forfaits, aux repos compensateurs, à l'organisation du temps de travail, au recours massif aux heures supplémentaires, le gouvernement permet une plus grande flexibilité, donne plus de pouvoir aux employeurs pour l'imposer. Cela peut avoir des conséquences sur les conditions de vie et de travail des salariés alors que les compensations pour heures supplémentaires vont être réduites.



FSU 93

Rendez-vous le :

Mardi 17 juin 2008 à 14h30

Bastille - Richelieu Drouot

***Mobilisons-nous pour la défense
de la retraite solidaire***

Bobigny, le 12 juin 2008